

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 6205

présenté par  
Mme de Lavergne

-----

**ARTICLE 59 TER**

A l'alinéa 7, substituer au mot :

« est »

les mots :

« peut être ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination rédactionnelle.

Par cohérence, le tarif acquitté doit être facultativement fixé en considération des revenus des personnes, autant que la modulation tarifaire sur la base du barème de la caisse d'allocations familiales.